

Date de la séance

Le 30 septembre 2026

Date de convocation

Le 24 septembre 2026

Date de publication

Le 24 septembre 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	27
Procurations	5
Excusé	0
Absent	2

N° 2026-09-100

OBJET :

**Décision modificative
n° 2/2026 du budget
communautaire –
Correction d'une
erreur de plume**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 30 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Jean-Marie ROLLET, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Vincent LAVISSE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU

Procurations :

Martine LEPAGE a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Nicolas BOURGET a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sidonie KARM a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Sandrine HUSER

Absents : Damien GUIBOUT, Thomas BATIGNE

Secrétaire de séance : Magali HANNECART

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 1612-1 ;

VU la délibération N°2026-04-51 du 29 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU la décision modificative votée par la délibération N°2026-07-84 du 1^{er} juillet 2026 modifiant les crédits ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et en dépenses ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la convention de fonds de résilience qui lie la CCGM et la Région Ile-de-France par le biais de l'association InitiActive, afin de venir en aide aux entreprises franciliennes suite à la crise COVID19, une entreprise a été placée en liquidation judiciaire. Il faut donc régulariser la créance irrécouvrable de 11 627,94€ et donc abonder la ligne budgétaire ;

CONSIDERANT le transfert de compétence GEMAPI, des écritures sont nécessaires afin de transférés les crédits sur les comptes concernés ;

CONSIDERANT la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux suite à la loi 2025-11249 du 22 décembre 2025 et aux élections municipales de 2026 ;

CONSIDERANT le séminaire organisé en septembre pour les élus de la nouvelle mandature ; l'avis favorable unanime des membres présents en commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 24 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Adriano BALLARIN, Vice-président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte par nature et chapitre la décision modificative n°2 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre pour l'exercice 2026 tel que détaillée ci-dessous :

Section investissement - Recettes

Chapitre	Compte	Objet	BP 2026	DM N°2	ALLOUE 2026	Observations
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	0,00	26 153,00	26 153,00	Suite erreur imputation recette années précédentes - fonds de résilience
13	1321	Subvention AESN	653 266,00	-26 153,00	627 113,00	Déduite automatiquement sur les dépenses - Transfert GEMAPI
total			653 266,00	0,00	653 266,00	

Section investissement - Dépenses

Chapitre	Compte	Objet	BP 2026	DM N°2	ALLOUE 2026	Observations
20	2031	SMSO - Etude de programmation relative à la réalisation de travaux d'aménagement de restauration hydromorphologique et de lutte contre les inondations (BAZEMONT)	85 900,00	-85 900,00	0,00	Transfert compétence GEMAPI écritures à régulariser
20	2031	SMSO - Etude de protection contre les ruissellements (SNLB)	18 000,00	-18 000,00		
23	2315	SMSO - MOE travaux de prévention des inondations à Mareil-sur-Mauldre Clos Bazin, maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux aménagement	1 020 000,00	-1 020 000,00	0,00	
204	2041581	Subvention d'équipement au SMSO Etudes	0,00	103 900,00	103 900,00	
204	2041583	Subvention d'équipement au SMSO Travaux	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	
total			1 123 900,00	0,00	1 123 900,00	

Section fonctionnement - Recettes

Chapitre	Compte	Objet	BP 2026	DM N°2	ALLOUE 2026	Observations
					0,00	
total			0,00	0,00	0,00	

Section fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Compte	Objet	BP 2026	DM N°2	ALLOUE 2026	Observations
65	6541	Admissions en non-valeur	1 000,00	11 630,00	12 630,00	Créances irrécouvrables dont 11628€ dans le cadre du fonds de résilience
65	65568	Participation syndicats	527 382,00	-51 053,00	476 329,00	Dépenses payées en invest au chapitre 204 - subvention d'équipement (SMSO - transfert GEMAPI)
65	65311	Indemnités de fonction (élus)	106 000,00	7 700,00	113 700,00	Revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux suite aux élections municipales de 2026 (loi 2025-1249 du 22/12/25)
65	65314	Cotisations de sécurité sociale (élus)	28 000,00	3 300,00	31 300,00	
65	65315	Formation (élus)	1 870,00	8 900,00	10 770,00	Séminaire
67	673	Annulation titre sur exercice antérieur	500,00	19 523,00	20 023,00	Suite erreur imputation recette année précédente (fonds de résilience)
total			664 752,00	0,00	664 752,00	

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
- Document rendu exécutoire le **15/10/2026**

